



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 mars 2026

Le conseil municipal de Bouvron légalement convoqué le 17 mars 2026 en séance publique par le maire sortant s'est réuni dans la salle du conseil municipal à la mairie de Bouvron, le 21 mars à 10h30, sous la présidence de Monsieur Emmanuel VAN BRACKEL, Maire sortant.

En présence de :

AOUSTIN Geneviève	COUËDEL Hervé	HUET Lucie-Anne
ARCANGELI Jean-Pascal	COUËDEL Marilyne	LE MENÉ Jérôme
BAILLERGEAU STEFFEN Sabine	DUFOUR-GATTI Mercedes	LE PENHUIZIC Laurence
CAUGANT Cédric	GASTARD Caroline	RAVDJEE Shamy
CHARRIAU Gaël	GUILLEMOT Anaïs	SHAMMAS Clotilde
CHAUDET SELLIER Denis	GUYET Charlotte	VAN BRACKEL Emmanuel
CHEREL Olena	GUYOT François	
CHIRON Peter	HINSBERGER Mathieu	

Excusé : M. Buffard Rodolph, ayant donné pouvoir à M. GUYOT François.

Secrétaire de séance : Mme AOUSTIN Geneviève

Pour faciliter la lecture du présent compte-rendu, l'écriture inclusive ne sera pas mise en place. Mesdames et Messieurs les élu.e.s seront désigné.e.s comme les « élus ».

La séance débute à 10h40.

M. Van Brackel exprime son plaisir d'ouvrir cette séance du conseil municipal en tant que maire sortant.

DELIBERATIONS

1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. Van Brackel, maire sortant, donne lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections municipales du 15 mars 2026 :

- Nombre d'électeurs inscrits : 2420
- Nombre de suffrages exprimés : 1603
- Nombre de voix obtenues par liste :
 - Un nouveau cap pour Bouvron conduite par M. Guyot, 599 voix, soit 37.4%
 - Ensemble vivons Bouvron ! conduite par M. Van Brackel, 1004 voix, soit 62.6%.

19 sièges de conseillers municipaux ont été attribués à la liste Ensemble vivons Bouvrons, 4 pour la liste un nouveau cap pour Bouvron.

M. Van Brackel déclare installés dans leurs fonctions les conseillers municipaux suivants :

AOUSTIN Geneviève	CHIRON Peter	HINSBERGER Mathieu
ARCANGELI Jean-Pascal	COUËDEL Hervé	HUET Lucie-Anne
BAILLERGEAU STEFFEN Sabine	COUËDEL Marilyne	LE MENÉ Jérôme
BUFFARD Rodolph	DUFOUR-GATTI Mercedes	LE PENHUIZIC Laurence
CAUGANT Cédric	GASTARD Caroline	RAVDJEE Shamy
CHARRIAU Gaël	GUILLEMOT Anaïs	SHAMMAS Clotilde
CHAUDET SELLIER Denis	GUYET Charlotte	VAN BRACKEL Emmanuel
CHEREL Olena	GUYOT François	

M. VAN BRACKEL Emmanuel, maire sortant, déclare le conseil municipal de la ville de Bouvron, composé comme il vient de l'être détaillé, installé dans ses fonctions.

M. Van Brackel demande un volontaire pour tenir le poste de secrétaire de séance. Mme AOUSTIN Geneviève se propose.

2. ÉLECTION DU MAIRE.

Pour l'élection du maire, le doyen d'âge préside la séance. (art. L2121-8 du Code Générale des Collectivités Territoriales - CGCT). M. Couëdel Hervé, le plus âgé des membres du conseil municipal prend la présidence de l'assemblée. Il rappelle les modalités de l'élection du maire en faisant lecture des articles L 2122-4 et 7 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Après avoir procédé à l'appel des membres du conseil municipal, M. Couëdel Hervé a constaté que la condition du quorum posée à l'article L.2127-17 du CGCT est remplie.

Il demande si des candidats se proposent pour la fonction de Maire. M. Van Brackel et Guyot se portent candidats. Pour le déroulement et le contrôle des opérations de vote pour l'élection du maire, M. Couëdel a fait appel aux volontaires. Deux élues sont ainsi désignées assesseurs : Mme LE PENHUIZIC Laurence et Mme DUFOUR-GATTI Mercedes. Avant de procéder à l'élection du maire, il a été rappelé qu'en application des articles L 2122-4 et L 2122-7 du CGCT, le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Chaque conseiller municipal est invité à déposer son bulletin de vote, écrit sur papier blanc et fermé, dans l'urne qui lui est présentée.

Le résultat du premier tour du scrutin est le suivant :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (bulletins déposés)	23
Bulletins blancs ou nuls (article L66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12
Nombre de suffrages obtenus par M. VAN BRACKEL Emmanuel	19

Nombre de suffrages obtenus par M. GUYOT François	4
---	---

Le conseil municipal élit au scrutin secret M. VAN BRACKEL Emmanuel, Maire de la ville de Bouvron, conformément au résultat du dépouillement du vote.

3. FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS.

Conformément à l'article L 2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints qui ne peut excéder 30% de l'effectif légal du conseil, soit 6 pour la commune de Bouvron. Il est proposé de créer 6 postes d'adjoints.

Le conseil municipal, par 19 voix POUR, 0 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS,

APPROUVE de fixer 6 adjoints au maire.

4. ÉLECTION DES ADJOINTS.

En application de l'article L 2122-7-2 du CGCT, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Les listes doivent être complètes.

Il est constaté qu'une seule liste est déposée pour les fonctions d'adjoints. Cette liste est conduite par Mme SHAMMAS Clotilde. Pour le déroulement et le contrôle des opérations de vote, les assesseurs restent les mêmes que ceux ayant été désignés pour l'élection du maire.

Chaque conseiller municipal est invité à déposer son bulletin de vote dans l'urne qui lui est présentée.

Le résultat du premier tour du scrutin est le suivant :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (bulletins déposés)	23
Bulletins blancs ou nuls (article L66 du code électoral)	4
Nombre de suffrages exprimés	19
Nombre de suffrages obtenus par la liste de Mme SHAMMAS Clotilde	19

M. Le Maire déclare les candidats figurant sur la liste de Mme SHAMMAS Clotilde proclamés en qualité d'adjoints et immédiatement installés.

Ils prennent rang dans l'ordre de la liste. Leurs délégations sont indiquées :

1^{ère} adjointe : Mme SHAMMAS Clotilde qui sera déléguée à l'enfance, la jeunesse et l'urbanisme.

2^{ème} adjoint : M. CHARRIAU Gaël qui sera délégué à la culture et aux mobilités.

3^{ème} adjointe : Mme LE PENHUIZIC Laurence qui sera déléguée aux associations, à la santé et aux affaires sociales.

4^{ème} adjoint : M. ARCANGELI Jean-Pascal qui sera délégué à la ruralité.

5^{ème} adjointe : Mme GASTARD Caroline qui sera déléguée au tourisme, au patrimoine, à l'animation de la ville et à la communication.

-6^{ème} adjoint : M. CHAUDET SELLIER Denis qui sera délégué aux services techniques (bâtiments, voiries, réseaux).

M. le Maire informe, par ailleurs, de la liste des conseillers municipaux qui auront délégation :

M. CAUGANT Cédric, conseiller municipal, délégué aux associations sportives.

Mme CHEREL Oléna déléguée au tiers-lieu La Minothèque.

Mme DUFOUR-GATTI Mercedes, conseillère municipal, déléguée aux relations avec les aînés.

5. LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL.

Lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire donne lecture de la charte de l'élu local prévue aux articles L. 1111-12 à L. 1111-14 du CGCT. Cette charte rappelle les principes d'impartialité, d'intégrité et d'assiduité dans l'exercice du mandat. Une copie de la charte est distribuée à chaque élu.

6. FIXATION DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS.

M. le Maire explique que les indemnités des élus sont régies par les articles L2123-20 à L2123-24-2 du CGCT. Pour verser légalement des indemnités, il appartient au conseil municipal de délibérer sur le taux des indemnités accordées.

Il est rappelé que l'indemnité du maire est, de droit, fixée au maximum. Toutefois, le maire peut à son libre choix, soit toucher de plein droit l'intégralité de l'indemnité de fonction prévue, soit demander de façon expresse, à ne pas en bénéficier, le conseil municipal pouvant alors, par délibération, la fixer à un montant inférieur. La commune compte 3203 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur (1027 en 2026) ne peut dépasser 21.38 %

Il est proposé d'accorder au maire et pour chacun des adjoints le taux maximal d'indemnités. Etant précisé que pour les conseillers municipaux, il sera proposé de mettre en place le principe d'un remboursement des crédits d'heure alloué pour participer à la vie du conseil municipal. Le remboursement des frais de déplacement et de garde d'enfants pour permettre la participation des élus communaux aux réunions est également prévu.

M. Guyot relève le fait qu'il est proposé de nommer le nombre maximal d'adjoints pour notre strate de commune avec une indemnité de fonctions fixée au plafond maximum. Il indique que les membres de sa liste seront vigilants quant à l'implication des adjoints dans la vie municipale au cours du mandat.

M. le Maire répond que Bouvron compte 3200 habitants, et à partir de 3500 habitants, ce sont 8 adjoints qui seraient nommés. Au cours du précédent mandat, les élus ont pu constater que vu le nombre de sujets à traiter, il était préférable de rester sur le nombre de six adjoints.

Le conseil municipal, par 19 voix POUR, 0 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS,

FIXE à compter du 21/03/2026, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux par l'article L. 2123-23 précité, fixée aux taux suivants :

Fonction	Prénom / Nom	Indemnité allouée en % de l'Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Maire	M Emmanuel VAN BRACKEL	Indemnité de 55.70% de l'Indice
1ère adjointe	Mme Clotilde SHAMMAS	Indemnité de 21.38% de l'Indice

2 ^{ème} adjoint	M. CHARRIAU Gaël	Indemnité de 21.38% de l'Indice
3 ^{ème} adjointe	Mme LE PENHUIZIC Laurence	Indemnité de 21.38% de l'Indice
4 ^{ème} adjoint	M. ARCANGELI Jean-Pascal	Indemnité de 21.38% de l'Indice
5 ^{ème} adjointe	Mme GASTARD Caroline	Indemnité de 21.38% de l'Indice
6 ^{ème} adjoint	M. CHAUDET SELLIER Denis	Indemnité de 21.38% de l'Indice

VALIDATION DU COMPTE-RENDU PROVISOIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2026.

M. le MAIRE demande si des modifications supplémentaires doivent être apportées au compte-rendu de la séance précédente.

Le conseil municipal, par 17 voix POUR, 0 voix CONTRE et 6 ABSTENTIONS,

VALIDE le compte-rendu provisoire qui prend valeur de procès-verbal.

Pour clôturer ce premier conseil municipal de la mandature, M. le Maire prend la parole :

« Tout d'abord pour remercier les habitants d'avoir fait vivre cette séquence démocratique de manière intense : une présence aux réunions publiques, sur le marché, dans la rue, au quotidien. Une participation très importante lors du vote avec 68% des inscrits qui se sont déplacés ou ont fait procuration. Et un vote clair en faveur de la liste que j'ai pu conduire « Ensemble vivons Bouvron ». Cela vient témoigner d'une certaine satisfaction concernant les actions menées ces six dernières années, ainsi que d'un soutien du projet que nous avons porté pour ces élections. Merci pour la confiance apportée dans notre liste. Pour autant, les près de 600 votes en faveur de la liste Un nouveau cap pour Bouvron doivent évidemment être pris en considération. Les 4 élus de cette liste représentant la minorité, constructive et exigeante, vont nous permettre de questionner les propositions, venir apporter leur expérience, et faire en sorte que les projets répondent au mieux à l'intérêt collectif.

Je tenais ensuite à remercier l'équipe de 25 colistiers, car nous avons fait ensemble un travail remarquable, c'est une très belle aventure humaine qui nous marquera tous.

Je tenais enfin à vous remercier, anciens et nouveaux élus, pour votre confiance pour me nommer au poste de Maire. Il y a 6 ans, j'ai pris conscience de ce que cela signifiait, du poids des responsabilités sur les épaules, de la rigueur indispensable sur cette fonction. J'ai beaucoup appris aux côtés des agents et des élus. Il y a six ans, j'ai ressenti pendant un temps le syndrome de l'imposteur, avec la jeunesse sur cette fonction, la situation compliquée suite à la crise sanitaire, la découverte de la fonction d'employeur alors que je n'avais jamais à titre personnel passé d'entretien d'embauche ou piloté une équipe d'une telle taille, avec une trentaine d'agents. Je souhaite continuer à m'impliquer pour que rayonne notre commune, pour qu'elle soit dynamique et vivante, pour être présent aux côtés de vous élus, mais aussi des agents. Car dès aujourd'hui, nous sommes toutes et tous des employeurs territoriaux. D'ailleurs je tiens à remercier Charline Nicol, directrice des services, de continuer à nos côtés encore quelques années, notre binôme maire-DGS fonctionne bien, tu es une personne humaine et juste.

L'équipe qui vous précède, dont certains membres sont toujours présents, termine ce mandat avec un bilan très honorable, de nombreuses actions ont été réalisées, je ne vais pas y revenir suite à ma dernière prise de parole en conseil. En nous tournant vers l'avenir, il y a beaucoup d'attentes des

habitants, ils nous l'ont clairement exprimé. Nous allons nous mettre rapidement au travail, avec cette vigilance : un mandat de 6 ans, c'est un temps long, c'est un marathon. Par conséquent, il faut tenir le rythme et ne pas sprinter, comprendre le fonctionnement des institutions, des contraintes administratives, techniques, financières, avant qu'un projet soit réalisé. Ce n'est pas pour autant renier l'efficacité ou le souhait d'apporter des réponses rapides et fortes face à des sollicitations ou des problèmes. Mais il faut en tenir compte.

Plusieurs défis nous attendent sur ce mandat :

- Les difficultés financières, que ce soient celles de l'Etat, de la région et du département de Loire-Atlantique nous impactent déjà et vont continuer à nous impacter ces prochaines années. La situation internationale n'est pas de nature à nous rassurer non plus, avec des répercussions locales sur nos budgets déjà fragilisés, avec des hausses que l'on ne maîtrise pas toujours (énergie, assurances, point d'indice, cotisation retraite)

- Le soutien à la vie associative : les équipements sportifs doivent être améliorés, il nous faut poursuivre le soutien à la culture dans une période compliquée pour les acteurs culturels, les associations et les artistes, tout en ayant une vigilance accrue sur certains équipements communaux.

- La communication : nous avons encore des marges de progression pour communiquer sur nos actions, communiquer sur le quotidien, assurer un suivi exhaustif des demandes des habitants même si je sais que les agents, et les élus, font leur maximum.

- La dynamisation du bourg : des animations sur la place, le suivi du projet de reconstruction des bâtiments qui l'entourent. Il est impératif d'éviter l'effet de ville-dortoir, notre dynamisme est reconnu, les nouveaux arrivants s'en rendent compte et nous en font part. Il faut que cela perdure.

- Faire rayonner la commune par-delà ses frontières, en lien avec le patrimoine et notre histoire, en faisant connaître nos actions culturelles et notre salle, en interconnectant Bouvron avec les communes environnantes en termes de mobilités.

- Avoir une action concrète vis-à-vis des sujets de santé, de pérennisation des exploitations agricoles, de maintien des services publics de proximité tels que la déchèterie ou un accueil périscolaire et de loisirs de qualité. En ne laissant personne au bord de la route.

- Ne pas oublier, même si aucun portefeuille d'adjoint porte le qualificatif « écologie » ou « développement durable », qu'il faut regarder l'ensemble de nos décisions avec le prisme de l'impact sur notre environnement et sur les générations futures.

- Continuer à impliquer les habitants dans les prises de décision, pour que vive la démocratie.

Certains de nos proches sont présents pour ce premier conseil symbolique. Il est important d'avoir une pensée pour eux, car l'engagement en tant qu'élu est un choix réfléchi au sein de chaque famille, avec des conséquences dans l'organisation de nos journées et nos soirées, et des absences régulières. Merci par avance pour leur compréhension. Je tiens enfin à remercier ma femme qui me soutient, et qui va devoir continuer à partager un mari avec la mairie, ainsi que mes filles qui vont partager leur père avec un maire.

Je nous souhaite à toutes et tous un beau mandat, riche d'actions dans l'intérêt collectif, de partage et d'apprentissage, de travail ensemble, dans l'intérêt de Bouvron.

Vive la République, et vive la France ! »

Monsieur le Maire informe les élus que le prochain Conseil Municipal se tiendra le mercredi 1^{er} avril 2026 à 19h, salle du Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h30.

La secrétaire de séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Emmanuel VAN BRACKEL
Maire de BOUVRON

A handwritten signature in blue ink, featuring a large, stylized 'E' followed by a 'B' and a flourish.